

Communiqué Riposte laïque : Christine Tasin condamnée à 4 mois de prison avec sursis pour apologie du terrorisme

écrit par Riposte laïque | 4 février 2020



La 10e chambre correctionnelle de Paris vient donc de rendre son verdict. Christine Tasin, présidente de Résistance républicaine, qui lutte depuis de longues années contre l'islamisation de notre pays, vient donc d'être condamnée à quatre mois de prison avec sursis, pour apologie du terrorisme.

La plainte émanait du CCIF, association proche des Frères musulmans, qui se livre à un véritable djihad judiciaire, en France, pour interdire toute critique de l'islam, comme si notre pays, qui a longtemps symbolisé l'insolence, l'irrévérence et la parole libre, devait se soumettre aux lois de la charia. Cette officine a ainsi, entre autres, déposé plainte contre Georges Bensoussan, Eric Zemmour, Pascal Bruckner, Céline Pina et même Natacha Polony !

Le Parquet a relayé la plainte de l'association, et a

appuyé, à deux reprises, la demande des avocats du CCIF (dont l'un, Ouadie El Hamamouchi est un élu socialiste) de différer la date du procès, sous l'incroyable prétexte qu'ils n'auraient pas eu le temps d'étudier le dossier. Et cela fut accordé à deux reprises, alors que l'accusée avait fait le déplacement.

Lors du procès, qui se tint enfin, au mois de décembre, le procureur osa demander 6 mois de prison, dont 4 mois fermes, sans cacher une volonté de faire taire, ainsi, Christine Tasin, et lui interdire toute critique de l'islam, et toute information sur ce dogme qui sortirait du politiquement correct.

Dans un contexte où la jeune Mila, 16 ans, ne peut plus aller à l'école depuis deux semaines, pour avoir dit, en termes crus, le mal qu'elle pensait de l'islam et du Coran, et où elle subit menaces de mort et de viols, ce verdict ne peut qu'encourager les soldats d'Allah qui, sur le territoire français, entendent interdire, par la menace ou la violence, 5 ans après les meurtres de Charlie Hebdo, toute critique de leur dogme.

Cette condamnation, voulue et impulsée par le Parquet, aux ordres du gouvernement, se situe quelques semaines après l'incroyable verdict délivré contre l'écrivain Renaud Camus, condamné à deux mois de prison avec sursis, et à une lourde amende, pour avoir affirmé qu'il préférerait la guerre à la soumission !

Elle se situe dans le contexte où Eric Zemmour, qui, quatre soirs par semaine, redonne de l'oxygène au débat démocratique sur CNews, sera jugé dans quelques semaines pour incitation à la haine, suite à ses propos tenus lors de la Convention de la Droite.

Marine Le Pen et Gilbert Collard seront d'autre part jugés, eux aussi, pour apologie du terrorisme, pour avoir diffusé

des images de la barbarie de Daesch, suite à une comparaison scandaleuse du journaliste Jean-Jacques Bourdin, entre l'Etat islamique et le Front national.

Lors de l'énoncé du verdict, les juges ont fait savoir que ce verdict serait bienveillant pour l'accusée, qui n'a pas été condamnée à de la prison ferme, et a expliqué que cela était sa dernière chance, et qu'elle devait le comprendre.

Naturellement, Christine Tasin fera appel, et, loin de se laisser intimider, continuera un combat mené depuis près de 15 ans, avec Riposte Laïque et Résistance républicaine, puisque, quotidiennement – il suffit de consulter l'actualité, en France et dans le monde – les faits, hélas, lui donnent raison.

Pierre Cassen

Fait à Paris, le 4 février

.

Sur le même sujet :

<https://resistancerepublicaine.com/2020/02/04/apologie-du-terrorisme-4-mois-de-prison-avec-sursis-pour-christine-tasin-mais-zekri-court-toujours/>